

6 décembre 2019

Patricia Olasker aborde la question de la filière transfrontalière du cannabis avec Law 360

À l'occasion du premier anniversaire de la légalisation du cannabis récréatif au Canada, le service de nouvelles Law 360 s'est tourné vers l'experte du domaine [Patricia Olasker](#) pour obtenir son point de vue sur le rôle majeur que jouent les relations entre les marchés canadiens et américains dans l'évolution du secteur du cannabis.

Dans l'[article](#) (accessible aux abonnés et en anglais seulement), Patricia décrit la façon dont, au cours des deux dernières années, les entreprises de cannabis américaines se sont ruées vers le nord de la frontière pour inscrire leurs actions à la cote de bourses de valeurs canadiennes et les entreprises canadiennes se sont précipitées pour s'implanter dans le beaucoup plus gros marché que représentent les États-Unis.

Patricia explique que les sociétés des deux côtés de la frontière font des pieds et des mains pour se diversifier et prendre de l'ampleur avant qu'il ne devienne plus difficile de réunir des capitaux et que seules les plus importantes sociétés du secteur soient en mesure de tirer leur épingle du jeu.

« C'est surtout le cas au Canada, mais également aux États-Unis : il faut s'attendre à un élagage parmi les producteurs de cannabis et à ce qu'il ne reste au bout du compte que les quelques-uns qui auront pris de l'ampleur ou qui se seront hautement spécialisés », a-t-elle déclaré.

Selon Patricia, une question brûlante demeure pour toutes les entreprises du secteur du cannabis du Canada : Que se passera-t-il si le gouvernement fédéral des États-Unis légalise le cannabis au cours des prochaines années? « Serons-nous confinés au rôle de cultivateurs de cannabis qui expédieront leurs produits de l'autre côté de la frontière où ils seront transformés en produits à forte valeur ajoutée par des sociétés américaines, reprenant ainsi notre rôle traditionnel de porteur d'eau, ou serons-nous à même de livrer concurrence sur un pied d'égalité? »